

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .29 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux le Jeudi 14 AVRIL ,

En exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire,

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme BOUCHER Julie-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme NICODEMO Mélissia -M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- Mme DUPONT Karine- ..

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand.  
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme DUPONT Karine.  
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme BOUCHER Julie.  
M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ADAM Stéphane.  
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence.  
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. FRELIER Laurent.  
Etaient absents excusés- NEANT

**Délibération portant approbation et vote de l'affectation des résultats  
2021 sur le budget de la commune 2022.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme SCOTTO Fabienne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Mme SCOTTO Fabienne, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire au Maire expose au Conseil Municipal, qu'après avoir adopté le compte administratif 2021 de la Commune, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 s'élevant à 979 323.21 €, et sur l'affectation des résultats d'investissement 2021 s'élevant à 153 909.87 €.  
Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

➤ Fonctionnement

\*Art.002 : Excédent reporté : 270 000 €

➤ Investissement

\*art .001 : Investissement reporté : 153 909.87 €

\* Art.1068 : affectation à l'investissement : 709 323.21 €

Mme SCOTTO Fabienne, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mme SCOTTO Fabienne et après avoir délibéré, décide à la majorité et quatre abstentions (Mme YZQUIERDO Laurence, Mme PRUNET Sophie, Mme GACNIK Marie-France, M. AIGUESPARSE Cédric) d'approuver l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**



453  
88